

Commission Nationale Consultative
de Promotion et de Protection des
Droits de l'Homme.

Le Secrétaire Général



C.N.C.P.P.D.H

اللجنة الوطنية الاستشارية
لترقية حقوق الإنسان وحمايتها
الأمين العام

Départ

N° 118.1.S.G./C.N.C.P.P.D.H

26 OCT. 2015

HRCA Elimination de la discrimination
à l'encontre des personnes touchées
par la lèpre

Objet : Questionnaire destiné aux Etats des institutions nationales des
droits de l'homme.

La Commission Nationale Consultative de Promotion et de protection
des Droits de l'Homme a l'honneur de vous présenter ses meilleurs
compliments et de porter à votre connaissance qu'il n'existe pas de
cas de lèpre en Algérie.

Toutefois, et après consultation des autorités sanitaires, il est
confirmé que la lèpre fait partie du dispositif national de surveillance
des maladies transmissibles.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite
considération.

الأمين العام اللجنة الوطنية الاستشارية
لترقية حقوق الإنسان وحمايتها
عبد الوهاب مرجانة

